



À TOUS LES MEMBRES
DU
STTCJM-CSN

Pour 2010-2011: Maintien des unités à l'hébergement!

Suite à la fermeture d'unités à l'hébergement l'automne dernier, un comité de mobilisation syndicale avait été créé afin de mettre sur pied un plan d'action. Le but visé: faire cesser les abolitions de postes à l'hébergement tant qu'il y aura des ressources privées au CJM-IU. Lors des derniers pourparlers avec l'employeur, il semble que notre message ait été entendu et que notre démarche ait influencé certaines décisions patronales dans ce dossier.

Rappel des faits

Lorsque la direction a annoncé des fermetures supplémentaires d'unités à l'hébergement l'automne dernier, il était même question que d'autres fermetures soient nécessaires par la suite... Nous n'étions pas d'accord et avons convenu de refaire le point au début de 2010.

Nous ne sommes pas contre une saine gestion financière. Nous sommes en désaccord avec les moyens pris par l'employeur. Tant que le CJM-IU aura des contrats avec des ressources intermédiaires, donc privées, nous demandons à l'employeur de donner priorité à la fermeture de ces ressources et de transformer les services excédentaires du CJM-IU afin qu'ils puissent assumer les jeunes confiés à ce réseau contractuel.

Le comité de mobilisation syndicale a fait un excellent travail dans la réalisation d'un plan d'action dont la première étape visait à informer les membres et à distribuer à l'hébergement un bracelet comme objet de visibilité. Le message était clair: « STOP AUX ABOLITIONS DE POSTES ».

La réponse de l'employeur

Alors que nous étions sur le point de passer à la deuxième étape du plan d'action, le directeur général, M. Potvin, donne suite à la lettre de notre présidente, Sylvie Théorêt. Nous souhaitons le rencontrer pour faire le point sur la situation, tel que convenu. Cette rencontre a eu lieu le 3 mars dernier.

D'entrée de jeu, la direction reconnaît partager certaines de nos préoccupations. C'est ainsi que nous avons

appris que les orientations et l'utilisation des ressources contractuelles sont en réévaluation et que les contrats seront dorénavant signés pour une période d'une année à la fois et non plus aux trois ans. De plus, la clientèle en trouble sévère d'attachement et les adolescents en besoin de réadaptation ne seront plus confiés à ces ressources mais bien aux nôtres. La direction a décidé que dorénavant, les priorités auxquelles répondront les ressources intermédiaires seront en lien avec la stabilisation nécessaire lors de projets de vie pour enfants ou adolescents-es. De notre côté, l'objectif est le même: aucune fermeture d'unité à l'hébergement ne sera acceptable tant qu'il y aura des ressources privées au CJM-IU.

Quant aux places en réadaptation, nous serions actuellement à 125 places inoccupées. Cela correspondrait au barème répondant aux besoins de notre clientèle. En maintenant ce taux de roulement, M. Potvin nous confirme qu'il ne prévoit plus fermer d'autre service à l'hébergement pour la prochaine année budgétaire. ...Évidemment, ajoute-t-il, il ne peut s'engager à plus long terme.

Devant cette mise au point de la part de la direction générale, nous suspendons la deuxième étape du plan d'action prévue par le comité de mobilisation syndicale. Nous resterons vigilants cependant et vous informerons si des faits nouveaux demandaient de réagir afin protéger nos emplois.

Merci au comité de mobilisation et à tous les membres qui ont fait en sorte que notre message soit entendu!

Céline Lagacé, vp information.